

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA CONSERVATION
ET DE LA GESTION DES RESSOURCES
NATURELLES

COORDINATION NATIONALE
DU PROJET TRI



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE AND
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF CONSERVATION
AND MANAGEMENT OF NATURAL
RESOURCES

NATIONAL COORDINATION
OF TRI PROJECT

**APPUI A LA RESTAURATION DES PAYSAGES DEGRADEES PAR L'UTILISATION
DURABLE DES ESPECES LOCALES (BAMBOU ET AUTRES PFNL) POUR LA
CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE, LES MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES ET
LA REDUCTION DES EMISSIONS AU CAMEROUN**

(PROJET TRI)

**Termes de Référence relatifs à l'élaboration d'un Plan d'Actions harmonisé
2020-2030, pour la lutte contre la dégradation des terres et des paysages
forestiers au Cameroun**

Octobre 2020

Contexte et justification

Au Cameroun, les ressources naturelles que ce soit les terres, l'eau, le bois ou les pâturages subissent des pressions de plus en plus fortes, malgré les riches potentialités du milieu. En effet, dans les zones soudano-sahéliennes, la désertification et la dégradation des terres issues des processus de facteurs combinés agissent pour fragiliser le milieu et affecter les activités humaines. De la même manière, la dégradation des paysages forestiers est marquée par une réduction de la capacité des formations végétales à fournir des biens et des services (FAO, 2011). Cette vulnérabilité est plus visible chez les populations rurales sur lesquelles les conséquences entraînent des baisses de rendement des cultures et affectent le niveau de vie et les revenus.

Cette tendance se généralise de plus en plus et interpelle des actions pour y faire face, soit par la prévention/protection contre les perturbations, soit par des actions de restitution des fonctionnalités écologiques des écosystèmes : sensibilisation et actions diversifiées de restauration des terres et des paysages forestiers dégradés, approvisionnement en eau/alimentaire.

I. Dispositifs de réponse à la désertification, à la dégradation des terres et des paysages forestiers à travers les engagements stratégiques du Cameroun

La nécessité de répondre aux contraintes de désertification, de dégradation des terres et des paysages a longtemps préoccupé le gouvernement du Cameroun. A cet effet, et avant l'application des grandes orientations du sommet de Rio (1992) qui a consacré les grandes conventions (CCNUCC, CNULCD, CDB...), le Cameroun a exprimé la nécessité d'intégrer dans ses actions, la prise en compte des questions de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse. **Dès 1975 déjà, il a été mis en place le Comité Provincial de Lutte Contre la sécheresse au Nord**, structure qui a démarré les actions de lutte contre la désertification et la sécheresse à travers la phase initiale de « l'opération SAHEL VERT ». Par la suite, et pour être en conformité avec ses engagements à la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification, notre pays a produit son **Plan d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) en 2006**. Ce plan a permis la relance de l'opération Sahel Vert qui intègre les nouvelles orientations de la convention. Quelques années plus tard, ce **PAN/LCD a été aligné à la stratégie décennale de la Convention sur la Désertification (2015)**.

Entre temps, notre pays a suivi l'évolution du concept Bonn Challenge qui a proposé l'approche paysagère comme une orientation efficace de lutte contre les changements climatiques. En effet, en 2011, l'ambition de ce défi visait à restaurer en moins d'une décennie (2011-2020) 150 millions d'hectares de paysages forestiers. La déclaration de New-York sur les forêts (lors du sommet sur le climat de 2014) a réaffirmé l'objectif du défi tout en lui ajoutant 200 millions d'hectares supplémentaires à l'horizon 2030. L'objectif est donc désormais restaurer 350 millions d'hectares avant 2030. Ce défi s'inscrit dans l'effort mondial pour le climat, mais aussi dans d'autres objectifs de soutenabilité du développement portés par l'ONU. Les bénéfices nets issus de la Restauration des Paysages Forestiers (RPF) sont d'environ 170 milliards de dollars US par an, et sur le plan écologique, contribuer à stocker 1,7 gigatonne de CO₂ par an. Par ailleurs, d'importants services environnementaux seront capitalisés.

Cette nouvelle approche du Bonn Challenge a donné lieu à des engagements régionaux notamment l'*African Forest landscape Restoration (AFR100)* qui a été lancé lors de la COP21 à Paris et qui vise la restauration de 100 millions d'hectares en Afrique. Les engagements ont été pris par plusieurs pays africains et la cible de 100 millions d'ha à restaurer a été largement

dépassée avec 108 millions d'ha engagés pour être restaurés d'ici 2030. **Le Cameroun**, sur la base des études réalisées pour estimer l'ampleur du phénomène, **s'est engagé à restaurer 12 millions d'hectares dans le cadre de l'initiative AFR100.**

En saisissant d'autres opportunités pour avancer dans le même sens, le Cameroun, durant cette même COP21, s'est engagé à la mise en œuvre de **l'initiative de la Grande Muraille Verte** dont la nouvelle approche prônée par l'Union Africaine, est d'intégrer les pays ne faisant directement pas partie de la bande initiale au moment du lancement de l'initiative.

Par ailleurs, en 2015, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a prôné la neutralité en termes de dégradation des terres (NDT), c'est-à-dire « *un état dans lequel la quantité et la qualité des ressources en terre nécessaires pour soutenir les fonctions et les services écosystémiques et améliorer la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent à des échelles temporelles et spatiales et des écosystèmes donnés* ». Suite à cela, le Cameroun a proposé son programme de définitions des cibles nationales de la Neutralité en matière de dégradation des Terres dont les orientations au niveau National visent l'atteinte par rapport à 2015 (absence de perte nette) de l'amélioration des conditions de production des terres d'au moins 10% de plus du territoire national. Au niveau Communal les cibles de la neutralité visent d'atteindre une couverture d'au moins 90% de communes situées dans les zones prioritaires pour la lutte contre la dégradation des terres. Par ailleurs, sur le plan spécifique, on note l'atteinte de la restauration de 12 millions d'ha déclarés par le Cameroun dans le cadre de l'initiative AFR100, la réduction de la dépendance au bois de chauffe, la réduction de la dégradation forestière d'au moins 75%, de la diminution de moitié la dégradation des mangroves...

II - Objectifs

Les présents termes de référence définissent les tâches à confier à un consultant pour produire un Plan d'action harmonisé pour la mise en œuvre des activités dans le cadre de la restauration des paysages, des terres et la gestion durable des terres. Ce plan devra permettre d'organiser les interventions dans ce domaine d'activités qui intègre plusieurs conventions et initiatives. Il devra en outre servir de référence dans le cadre de la décennie 2020-2030, pour les interventions concernant les orientations des différentes stratégies existantes : PAN/LCD, Stratégie Grande Muraille Verte, documents de projet de l'opération Sahel Vert, rapport du processus NDT, cadre stratégique pour la Restauration des Paysages (RPF).

Plus spécifiquement, le consultant devra parvenir à réaliser les tâches ci-après :

1-Faire un Etat des lieux de tous les documents stratégiques et de référence en rapport avec la restauration des paysages et des terres, et qui traite des questions de gestion durable des terres. Des documents de projets ou des études de faisabilité de projets en rapport avec les thématiques évoquées peuvent aussi être consultés ;

2-Faire une analyse des choix d'activités à prioriser, et issues des différents documents stratégiques ;

3-Faire une priorisation des activités qui tiennent compte des axes d'intervention proposés dans les documents stratégiques et des orientations politiques nationales actuelles ;

4-Faire un plan d'investissement basé sur les activités proposées, en tenant compte de la planification à effectuer et qui tiennent compte de la pertinence voulue pour atteindre l'objectif de restaurer 12 millions d'hectares en 2030.

III - Résultats attendus

Au bout de cette étude, les livrables actuels sont attendus :

- Livrable 1 : Un état des lieux en vue du choix d'activités à prioriser issues de tous les documents stratégiques et de référence en rapport avec la restauration des paysages et des terres, et les questions de gestion durable des terres, est fait ;

- Livrable 2 : Une analyse des choix d'activités à prioriser, et issues des différents documents stratégiques est faite ;

- Livrable 3 : Une priorisation des activités qui tiennent compte des axes d'intervention proposés dans les documents stratégiques et des orientations politiques nationales actuelles, est proposée ;

- Livrable 4 : Un plan d'investissement basé sur les activités proposées, et qui tient compte de la planification à effectuer et de la pertinence voulue pour atteindre l'objectif de restaurer 12 millions d'hectares en 2030, est réalisé ;

IV- Orientations méthodologiques

Le consultant/Bureau d'études identifié travaillera en collaboration avec l'équipe du projet TRI et la Direction de la Conservation, de la Gestion des Ressources naturelles du MINEPDED. Sur la base du chronogramme proposé, il devra organiser son travail en tâches de collecte des données littéraires et de production, et en descente de terrain pour discuter des orientations stratégiques locales à adopter pour la mise en œuvre.

Le choix des activités se fera sur la base de l'exploitation des plans d'actions, des axes stratégiques d'intervention et des différentes activités/actions des documents de stratégie des différentes conventions, des initiatives et de tout autre document national en rapport avec la thématique.

Il devra en outre s'appuyer sur la politique nationale en matière de désertification, dégradation des terres et sécheresse adoptée dans le DSCE et dans les ODD, de la Stratégie Nationale de Développement (SND). Il pourra compléter ces connaissances par la consultation des partenaires familiers à la thématique à l'effet d'analyser les orientations actuelles en matière de financement des questions de gestion des terres.

V – Durée de la prestation et rémunération

Le temps souhaité pour produire les conclusions de cette étude est estimé à 7 semaines à compter de la date de signature du contrat de service. Les phases de compréhension du contenu des Termes de Référence et du dépôt du draft 0 sont comprises dans ce délai. Une semaine après la validation du document en atelier, le consultant aura 07 jours pour le dépôt définitif du document final.

Le budget proposé comprend tous les frais de mise en œuvre des activités et des missions de terrain. Il faudra y intégrer tous les frais issus des mesures de précaution exigées pour faire face à la pandémie du Covid-19. Le budget de l'atelier de validation du document final est supporté par le projet TRI.

VI - Compétences requises et profils recherchés

Le profil recherché pour cette consultation est du niveau de Master dans les domaines des sciences de l'environnement, de la foresterie/agronomie ou équivalent avec des connaissances en restauration des terres, des paysages et des forêts, en gestion des ressources naturelles, en développement rural, en géographie ou autres domaines similaires. Il devra aussi :

-Avoir une bonne connaissance de la politique nationale en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des forêts ;

- Avoir une bonne expérience en collecte de données socio-économiques ;

-Avoir de solides compétences en communication et expérience en collaboration avec des partenaires divers (gouvernement, donateurs, secteur privé, ONG et organisations communautaires locales) ;

- Avoir une expérience en gestion des ressources naturelles et dans l'élaboration de plans de développement ;

- Avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais ;

VII - Soumission des offres et date limite de remise des candidatures

Les candidats/structures intéressés doivent soumettre un dossier (en format PDF) qui comprendra :

- Une lettre d'accompagnement (1 page maximum) ;
- Une offre technique soulignant les qualifications et expériences (5 page maximum) ;
- Une offre financière détaillée (2 page maximum) ;

Les offres doivent être déposées à la Direction de la Conservation et de la Gestion des ressources naturelles du MINEPDED à Yaoundé au plus tard le **28 octobre 2020**.

Mentionner dans l'objet : *«Avis d'appel d'offre nationale pour le recrutement d'un(e) consultant(e)/Bureau d'études dans le cadre de l'Elaboration d'un Plan d'Actions harmonisé 2020-2030, pour la lutte contre la dégradation des terres et des paysages forestiers au Cameroun».*

Contact :

- Pr BRING, DCGR/MINEPDED: bringchristophe@yahoo.fr ;
- Mme WADOU née ZIEKINE Angèle: aziekine@yahoo.fr ;
- M. FOGO John MUAFOR: fjmuafor@inbar.int.

LE COORDONNATEUR NATIONAL



Mme ZIEKINE Angèle
épse WADOU

